

AFFAIRE No 17 - REFECTION DES RUES EN ENROBE A CHAUD - PROGRAMME 1988

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage de poursuivre en 1988 la réfection des rues en enrobé à chaud, suivant un programme arrêté par la Commission des Travaux Publics.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les projets ;
- de m'autoriser, sous réserve de l'inscription des crédits au B.P. 88 :
- \* à lancer les appels d'offres et à passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ;
- \* en cas d'appel infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

La Commission propose le programme suivant :

- Rue Maréchal Leclerc (Entre Rues Olivier et Auber),
- Rue Pasteur (entre Rue Chatel et Boulevard Lancastel),
- Rue de la Compagnie (entre Rues Gasparin et de Paris),
- Rue de Bois-de-Nèfles,
- Réfections ponctuelles.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable sur le principe de cette opération. Le coût total prévisionnel est de 7 000 000 Francs qu'il conviendra de prévoir au Budget Primitif 1988.

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION**

**Le 07 OCT. 1987**

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions**

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.